Informations de rentrée

1. Fonctionnement du cahier de liaison

Chaque mot inscrit dans le cahier est à regarder car cet outil sert notre communication commune. Il vous est demandé de nous laisser « une preuve de regard » en apposant une signature, une croix ou un « vu ». Merci !

2. Informations à retenir

Notre école accueille 122 élèves cette année de la PS au CM2.
L'équipe se compose :

D'une équipe éducative, constituée du personnel enseignant et A.E.S.H., et du personnel OGEC, qui se compose comme suit :

- Pour les 24 PS/MS : Mme **Angélique THIMOUY** accompagné de Mme **Marie-Christine BILLARD**, ASEM
- Pour les 27 GS/CP : Mme **Marie-Claire NAVEL** accompagné de SONIA AUDIO
- Mme **Laureen THOMAZEAU**, ASEM qui accompagnera les deux classes de maternelle au cours de l'année.
- Pour les 24 CE1/CE2 : Mme **Agathe LESERVOISIER** (Lundi et mardi) et Mme **Nelly STEPHAN** (Jeudi et vendredi)
- Pour les 23 CE2/CM1 : M. **Jean-François COUËDEL**
- Pour les 24 CM1/CM2 : Mme **Madeline DUPE** et **Mathilde GOAS** (le jeudi)
- Une enseignante spécialisée : Mme **Marylène Bodard**
- Une AESH : Mme **Alexia ALLARD**

3. OGEC et APE

L'A.P.E, l'Association des Parents d'Élèves de l'école Saint-Joseph, c'est une vingtaine de parents bénévoles impliqués dans la vie de l'établissement pour améliorer le quotidien des enfants et aider les familles, en lien avec la direction et l'équipe éducative.

Elle organise des événements comme le Vide-greniers, la vente de gâteaux, de saucissons, le marché de Noël, le marché aux plantes, la kermesse, … qui permettent de récolter des fonds pour l'achat de matériel éducatif ou pour financer des projets éducatifs qui bénéficient à vous enfants (sortie scolaire, intervention extérieure).

Un café de bienvenue vous sera offert le jour de la rentrée par l'association

L'OGEC (Organisme de gestion de l'Enseignement Catholique) gère conjointement avec la direction l'entretien des bâtiments et la bonne tenue du budget de l'école. Il finance différents travaux et investissements pour assurer de bonnes conditions de travail à vos enfants. Elle organise aussi des matinées travaux où chacun peut prêter main forte.

Une assemblée générale conjointe est organisée en début d'année pour ceux qui souhaiterait les rejoindre ou connaître leur bilan ! Venez nombreux !

4. Horaires

Maternelle (PS/MS/GS/CP) : 8h45-12h / 13h20-16h20

Elémentaire (CE1/CE2/CM1/CM2) : 8h45-12h10 / 13h30-16h20

*Le portail est ouvert **10 minutes avant le début de la classe** (matin et après-midi), **et ferme à l'heure du début des cours**.*

5. Accueil et sortie

L'accueil des enfants s'effectue à partir de **8h35.**

Les parents de P.S., M.S., G.S. et C.P. peuvent accompagner les élèves dans la classe.

Chaque année une fiche « Autorisation de sortie » est transmise. Vous y indiquez la ou les personnes qui viennent chercher votre enfant.
La sortie d'un enfant seul, sans accompagnateur, n'est possible qu'à partir du CE1. Pour sortir il lui est donné une carte de sortie à remettre à l'enseignant avant la sortie de l'école. Sans possession de cette carte l'enfant ne pourra sortir.

ATTENTION, nous ne pourrons pas confier votre enfant à une personne de votre entourage sans en avoir été averties auparavant.

6. Dates à retenir

- **Les vacances :**

Toussaint 2023 : samedi 21 octobre - **reprise le lundi 6 novembre**

Noël 2023/2024 : samedi 23 décembre – **reprise le lundi 8 janvier**

Hiver 2024 : samedi 24 février – **reprise le lundi 11 mars**

Printemps 2024 : samedi 20 avril – **reprise le lundi 6 mai**

Pont de l'Ascension 2024 : du mercredi 8 mai au dimanche 12 mai

Début des vacances d'été 2024 : **samedi 6 juillet**

- **L'école :**

Photo de classe : Jeudi 21 septembre

Cet encart n'est pas rempli car la direction ayant changée, certaines choses ne sont pas encore connues ou sues. Merci de votre compréhension.

7. Relation parents/enseignants

Une réunion de parents aura lieu par classe au cours de la première période :

Classe de PS/MS : Mardi 3 octobre à 18h30

Classe de GS/CP : Mardi 19 septembre à 18h30

Classe de CE1/CE2 : Vendredi 22 septembre à 18h30

Classe de CE2/CM1 : Vendredi 29 septembre à 18h30

Classe de CM1/CM2 : Jeudi 21 septembre à 18h30

Nous insistions sur l'importance d'être **présent aux réunions de classe**. C'est un moment très important pour parler de **l'organisation** de nos classes à cours multiples, des **changements** par rapport aux années précédentes, de nos **méthodes d'apprentissage**, du **travail à la maison** après l'école et de la façon dont vous pourrez **aider vos enfants**.

8. Activités et sorties scolaires

Durant l'année, vous serez informés des différentes sorties qui seront proposées aux élèves via les mails des classes.

Ces activités et sorties sont **obligatoires**, sauf pour des raisons explicites. Dans ce cas n'hésitez pas à venir en parler avec l'enseignante de votre enfant ou avec la cheffe d'établissement de l'école.

9. Absences

Toute absence prévue ou imprévue **doit être signalée à l'école** au plus tôt.
Sachez qu'au-delà de 4 demi-journées d'absences dans le mois non justifiées, nous serons tenues d'en informer l'Inspecteur de Circonscription.

En cas de rendez-vous réguliers (suivi chez l'orthophoniste, psychomotricien,) il suffit de fournir **un seul mot d'excuse pour l'année joint à la fiche de suivi régulier.**

Aucun enfant ne peut sortir de l'école pendant le temps scolaire sans être accompagné par une personne autorisée.

10. Consignes sur la santé

Il nous est strictement interdit de **donner tout médicament** aux enfants, même si vous nous joignez l'ordonnance du médecin (circulaire du 18.11.99 et du 18.09.03).

Cette interdiction concerne aussi bien les enseignants que le personnel OGEC de l'école.

11. Arrivée à vélo

Le port du casque de vélo et du gilet jaune est fortement conseillé, dès le départ de la maison ou de l'école.

12. Contact

Le numéro de l'école est le : **02-40-96-55-34**

Pour le pôle des Maternelles en cas de besoin : **06 95 61 41 55**

L'adresse mail : stjocouffe@gmail.com

Le site internet : https://stjocouffe.fr

Si vous appelez pendant la classe, vous êtes en communication avec le répondeur.

Ne raccrochez pas, laissez votre message et vos **coordonnées** si vous souhaitez être rappelé.

13. Assurance

L'école a souscrit un contrat d'assurance individuelle accident à la mutuelle Saint Christophe pour les dommages subis qui couvre l'ensemble des élèves de l'établissement pour les activités scolaires et extra-scolaires à compter du 1er septembre 2023.

Je vous invite à découvrir votre espace parent pour connaitre les garanties et éditer une attestation pour votre enfant sur le site : https://www.saint-christophe-assurances.fr/

14. Règlement intérieur

Toutes les familles d'enfants inscrits à l'école Saint-Joseph se doivent de respecter scrupuleusement l'intégralité du règlement intérieur que vous aurez à lire et à **signer** avec votre enfant prochainement. Il le rapportera à son enseignant au plus tard le ***lundi 11 septembre.***

15. Parents correspondants

Chaque classe choisira **deux parents correspondants** lors des **réunions de classe**. En cas d'absence ce jour-là, nous vous remercions de signaler votre candidature auprès de l'enseignant(e). Le vote se fera à main levée.

Leur rôle est de faire le lien entre les parents de la classe et l'école et de les représenter lors du conseil d'établissement *(instance de consultation pour la création de projets bénéficiant à l'école).*